



Isabelle FOSSEY

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie régionale de Paris, Ile-de-France

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31/12/2010

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 28 juin 2007, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31/12/2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société SA Société Industrielle pour les eaux et l'électricité (SIPEA), tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 13 mai 2011. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société SA Société Industrielle pour les eaux et l'électricité à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :
Les appréciations auxquelles nous avons procédé, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur



Isabelle FOSSEY

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie régionale de Paris, Ile-de-France

présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaires particuliers, la méthode d'évaluation des actifs immobiliers par composant ne semblant pas s'appliquer, par le principe posé par l'article 311-2 du plan comptable général.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

-Par ailleurs les informations chiffrées concernant les filiales sont les suivantes :

	Capitaux propres	Quote-part du capital en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
SEMAS	2 538 394€	94	410 728 €
SCI DAMMARIE	- 289 666 €	50	14 846 €
DRAGON FINANCES	NON CONNUS	29	NON CONNUS

Saint Maur des Fossés, le 21 juin 2011



Synthèse de l'Annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
- Règles et méthodes comptables	x		
- Faits caractéristiques		x	
- Actif immobilisé	x		
- Détail des immobilisations	x		
- Frais d'établissement		x	
- Frais de recherche et de développement		x	
- Fonds commercial		x	
- Intérêts immobilisés		x	
- Immobilisations en cours de production		x	
- Approche par composant		x	
- Estimation des titres immobilisés de l'activité de portefeuille		x	
- Liste des filiales	x		
- Détail des amortissements	x		
- Tests de dépréciation des immobilisations	x		
- Informations sur les stocks		x	
- Etat des échéances des créances	x		
- Produits à recevoir	(Détail)		
- Informations sur la créance résultant du report en arrière des déficits		x	
- Dépréciation des immobilisations	x		
- Dépréciation des stocks		x	
- Dépréciation des créances	x		
- Dépréciation des valeurs mobilières	x		
- Intérêts sur éléments de l'actif circulant		x	
- Composition du capital social	x		
- Parts bénéficiaires		x	
- Obligations convertibles échangeables		x	
- Tableau d'affectation du résultat de l'exercice précédent		x	
- Tableau de variation des capitaux propres		x	
- Provisions réglementées	x		
- Provisions pour risques et charges		x	
- Etat des échéances des dettes	x		
- Dettes garanties par des sûretés réelles		x	
- Charges à payer	(Détail)		
- Passifs sans évaluation fiable		x	
- Primes de remboursement d'emprunts		x	
- Ecart de conversion sur créances et dettes		x	
- Clause de réserve de propriété		x	
- Dettes et créances représentées par des effets de commerce		x	
- Différences d'évaluation sur éléments fongibles		x	
- Dettes et créances concernant les entreprises liées		x	
- Actions propres		x	
- Règlement des difficultés des entreprises		x	
- Charges constatées d'avance	(Détail)		
- Produits constatés d'avance		x	

**Synthèse de l'Annexe**

	Applicable	Non applicable	Non significatif
- Ventilation du chiffre d'affaires net		x	
- Contrats à long terme			
- Frais accessoires d'achat		x	
- Informations sur les honoraires des commissaires aux comptes	x		
- Eléments imputables à un autre exercice		x	
- Opérations faites en commun		x	
- Transferts de charges d'exploitation et financières	x		
- Transactions avec des parties liées		x	
- Eléments financiers concernant les entreprises liées	x		
- Eléments exceptionnels imputables à un autre exercice		x	
- Eléments exceptionnels	x		
- Transferts de charges exceptionnelles		x	
- Base de l'impôt sur les sociétés		x	
- Impact des évaluations fiscales dérogatoires		x	
- Ventilation de l'impôt sur les bénéficiaires		x	
- Incidence des modifications votées entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes		x	
- Accroissements et allègements de la dette future d'impôt		x	
- Intégration fiscale : Identité de la société tête de groupe		x	
- Evénements postérieurs à la clôture		x	
- Informations sur transactions effectuées sur les marchés de produits dérivés		x	
- Effectifs		x	
- Droits individuels à la formation (D.I.F)		x	
- Avances et crédits alloués aux dirigeants sociaux		x	
- Rémunération globale et par catégorie de dirigeants		x	
- Identité de la société mère consolidant les comptes de la société		x	
- Engagements financiers donnés	x		
- Engagements financiers reçus		x	
- Crédit-bail		x	
- Engagement de retraite		x	
- Aspects environnementaux		x	
- Tableau des cinq derniers exercices	x		



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SA S.I.P.E.A.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2010, dont le total est de 4 968 933 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 163 324 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2010 au 31/12/2010.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 29/03/2011 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2010 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 22 Juin 1999, la loi n° 83-353 du 30 Avril 1983 et le décret 83-1020 du 29 Novembre 1983, et conformément aux dispositions des règlements comptables 2000-06 et 2003-07 sur les passifs, 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs et 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et évaluation des actifs.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 6 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 à 4 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle.

Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière, si l'actif continue à être utilisé, est ramenée à la



Règles et méthodes comptables

valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Toutefois, lorsque la valeur actuelle n'est pas jugée notablement, c'est à dire de manière significative, inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est maintenue au bilan.

La comptabilisation d'une dépréciation modifie de manière prospective la base amortissable de l'actif déprécié.

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Conformément à l'avis CNC du 15 juin 2007, les frais liés à l'acquisition (droits de mutation, honoraires et frais d'actes) des titres de participation sont incorporés au prix de revient de ces titres. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnelles

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

**Notes sur le bilan**

Actif immobilisé

	au début d'exercice	Augmentation	Diminution	en fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
– Terrains	453 114		145 395	307 719
– Constructions sur sol propre	845 372			845 372
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions	399 661			399 661
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagements divers	7 068			7 068
– Matériel de transport				
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	52 679			52 679
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 757 894		145 395	1 612 499
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations	1 258 088	8 710	22 269	1 244 529
– Autres titres immobilisés				
– Prêts et autres immobilisations financières	2 748	60 588	4 427	58 909
Immobilisations financières	1 260 836	69 298	26 696	1 303 439
ACTIF IMMOBILISE	3 018 730	69 298	172 091	2 915 937

**Notes sur le bilan**

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions			69 298	69 298
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice			69 298	69 298
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		145 395	26 696	172 091
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		145 395	26 696	172 091

Immobilisations financières

Detail des amortissements

	Valeur en début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions sorties reprises	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de dévelop. (I)				
Autres immobilisations incorporelles (II)				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre	89 690	16 907		106 597
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agenc. et aménagements con	39 341	26 644		65 985
Install. techniques, matériel et outillage industr				
Install. générales, agencements et aménagement	7 068			7 068
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	52 391	288		52 679
Emballages récupérables et divers				
Total II	188 490	43 840		232 330

**Notes sur le bilan**

	Valeur en début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions sorties reprises	Valeur en fin d'exercice
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)	188 490	43 840		232 330

Liste des filiales et participations

	Capital	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue	Résultats du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SA SEMAS 77000 MELUN	122 400	2 538 394	93,96	410 728
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				
SCI 20 RUE DE DAMMARIE 77960 CHAILLY EN BIÈRE DRAGON FINANCES 75018 PARIS	100 000	-289 666	50,00	-14 846

**Notes sur le bilan**

Amortissements des immobilisations

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations Incorporelles	Immobilisations Corporelles	Total
Ventilation des dotations			
Compléments liés à une réévaluation			
Eléments amortis selon mode linéaire		43 840	43 840
Eléments amortis selon autre mode			
Dotations exceptionnelles			
Dotations de l'exercice		43 840	43 840
Ventilation des diminutions			
Eléments transférés à l'actif circulant			
Eléments cédés			
Eléments mis hors service			
Diminutions de l'exercice			

Actif circulant



Notes sur le bilan

Etat des créances

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	6 000		6 000
Prêts	56 161	12 383	43 778
Autres	2 748		2 748
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	17 791	17 791	
Autres	2 623 957	2 623 957	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	796	796	
Total	2 707 453	2 654 927	52 526
Prêts accordés en cours d'exercice	60 588		
Prêts récupérés en cours d'exercice	4 427		

Produits à recevoir

	Montant
Int.courus s/prêts	1 404
Clients prod.non enc.fact	8 952
Charges sociales – produits à recev	157
Total	10 514

**Notes sur le bilan****Dépréciation des actifs**

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	235 515	2 025	22 105	215 435
Stocks				
Créances	147 196	5 398		152 593
Total	382 711	7 423	22 105	368 028
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		5 398		
Financières		2 025	22 105	
Exceptionnelles				

Dépréciation des immobilisations

	Montant	Valeur Retenue	Justification
Titres de participation SCI 20 rue Dammarie	47 741	2259	
Titres de participation Dragon Finances	167 694	0	

Dépréciation des créances

	Montant
SCI 20 rue dammarie	147 093

Dépréciation des valeurs mobilières de placement

Méthode appliquée :

	Montant
Evaluation de portefeuille au 31.12.2010 par SYCOMORE	



Notes sur le bilan

Capitaux Propres

Composition du Capital Social

Capital social d'un montant de 789 112,80 Euros décomposé en 103 152 titres d'une valeur nominale de 7,65 Euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	103 152	7,65
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	103 152	7,65

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Implantations à l'étranger				
Prêts d'installation				
Autres provisions	4 826			4 826
Total	4 826			4 826
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles				

**Notes sur le bilan**

Dettes

Etat des dettes

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine	100	100		
– à plus de 1 an à l'origine	590 963	40 327	164 750	385 886
Emprunts et dettes financières divers	8 898		8 898	
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	36 276	36 276		
Dettes fiscales et sociales	17 055	17 055		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	7 176	7 176		
Autres dettes	54 975	54 975		
Produits constatés d'avance				
Total	715 443	155 909	173 648	385 886
Emprunts souscrits en cours d'exercice	195			
Emprunts remboursés sur l'exercice	36 758			

Charges à payer

	Montant
Fourn. fact.non parvenues	10 429
Int.cour./empr.etb crédit	1 861
Interets courus a payer	100
Dettes prov./conges payes	2 066
Autr.charg.social.a payer	1 761
Etat charges à payer	8 026
Total	24 242

**Notes sur le bilan**

Régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges const d avance	796		
Total	796		



Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels : 5 839 Euros

Transferts de charges d'exploitation et financières

Nature	Exploitation	Financier
79120000 – Chg loc vaux le penil	1 862	
79170000 – Chg loc beauharnais rec	314	
79180000 – Chg loc mermoz rec	13	
Transfert de charges d'exploitation	2 189	
Transfert de charges financières		
Total	2 189	

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

Montant compris dans les charges financières : 2 375 Euros

Montant compris dans les produits financiers : 85 771 Euros

Charges et Produits exceptionnels

Analyse du résultat exceptionnel

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	151	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	167 664	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		6 588
Produits des cessions d'éléments d'actif		395 184

**Autres informations**

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en Euros
Effets escomptés non échus	
EMPRUNT SOCIETE GENERALE	589 102
Avals et cautions	589 102
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	589 102
Dont concernant :	
Les dirigeants	589 101
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA S.I.P.E.A. Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
 Adresse de l'entreprise 20C, rue de Dammarie 77000 MELUN Durée de l'exercice précédent* 12
 Numéro SIRET* 5 6 2 0 5 3 3 4 8 0 0 0 3 2 Néant *

				Exercice N clos le,		N-1			
				31/12/2010		31/12/2009			
		Brut		Amortissements, provisions		Net			
		1		2		3			
						4			
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC					
		Frais de développement *	CX	CQ					
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG					
		Fonds commercial (1)	AH	AI					
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK					
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM					
		Terrains	AN	AO	307 718		307 718	453 114	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP	AQ	1 245 032	172 582	1 072 450	1 116 001	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS					
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	59 747	59 747		288	
		Immobilisations en cours	AV	AW					
		Avances et acomptes	AX	AY					
		IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
			Autres participations	CU	CV	1 238 529	215 434	1 023 094	1 022 572
Créances rattachées à des participations	BB		BC	6 000		6 000			
Autres titres immobilisés	BD		BE						
Prêts	BF		BG	56 160		56 160			
Autres immobilisations financières*	BH	BI	2 748		2 748	2 748			
TOTAL (II)		BJ	BK	2 915 937	447 764	2 468 172	2 594 725		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM					
		En cours de production de biens	BN	BO					
		En cours de production de services	BP	BQ					
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS					
		Marchandises	BT	BU					
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	188		188	167	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	17 790		17 790	12 602	
		Autres créances (3)	BZ	CA	2 623 957	147 092	2 476 864	1 737 528	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC					
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	5 500	5 500		149 757	
	Disponibilités	CF	CG	5 120		5 120	412 115		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	796		796	792		
	TOTAL (III)	CJ	CK	2 653 353	152 593	2 500 759	2 312 962		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN							
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	5 569 290	600 358	4 968 932	4 907 687		
Renvois : (1) Dont droit au bail :			CP	12 383	(3) Part à plus d'un an	CR			
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :		Stocks :		Créances :				
				(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :					

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SA S.I.P.E.A.		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 789 113)	DA	789 113	789 113	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	1 150	1 150	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK 342 824)	DC	342 824	342 824	
	Réserve légale (3)	DD	78 911	78 911	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG	2 628 287	2 628 287	
	Report à nouveau	DH	245 054	(109 933)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	163 323	354 987	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK	4 825	4 825	
	TOTAL (I)	DL	4 253 489	4 090 166	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	591 062	627 867	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	63 873	97 885	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	36 276	35 226	
	Dettes fiscales et sociales	DY	17 055	46 655	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	7 176	9 886	
	Autres dettes	EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	715 442	817 521		
Ecarts de conversion passif*	(V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	4 968 932	4 907 687		
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Écart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	155 908	219 716		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	99	29		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA S.I.P.E.A.

Néant *

		Exercice N				Exercice (N - 1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue	biens * services *	FD		FE		FF		
			FG	91 072	FH		FI	91 072	83 744
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	91 072	FK		FL	91 072	83 744	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	2 189	549 327	
	Autres produits (1) (11)					FQ			
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	93 262	633 071
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	87 171	115 877	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	12 094	21 011	
	Salaires et traitements*					FY	31 451	28 825	
	Charges sociales (10)					FZ	11 805	11 972	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*				GA	43 839	47 353
			- dotations aux provisions*				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	5 397	39 510
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE		1 182	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	191 760	265 733	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(98 498)	367 338	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*				(III)	GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*				(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		282 262	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	2 510		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	85 770	120 115	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	22 105	57 708	
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	130	1 298	
Total des produits financiers (V)						GP	110 517	461 385	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	2 025		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	29 974	36 480	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		3 462	
Total des charges financières (VI)						GU	31 999	39 942	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	78 517	421 442	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(19 980)	788 780	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SA S.I.P.E.A.		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N - 1			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	6 588	641 376		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	395 183	437 000		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	401 772	1 078 376		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	151	1 175 970		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	167 663	336 198		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	167 814	1 512 168		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	233 957	(433 792)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	50 653			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	605 551	2 172 832		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	442 227	1 817 845		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	163 323	354 987		
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO				
	(2) Dont	produits de location immobilières	HY	91 072	83 744	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP		16 466	
		- Crédit-bail immobilier	HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH				
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	85 770	402 247		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	2 375	7 243		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX				
	(9) Dont transferts de charges	A1	2 189	6 177		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2				
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4				
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9						
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N				
Pénalités, amendes fiscales et pénales			151			
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés			167 663			
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion				6 588		
Produits des cessions d'éléments d'actif				395 183		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N				
		Charges antérieures		Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA S.I.P.E.A.										Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A	IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations						
							Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2			Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I	CZ	D8	D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II	KD	KE	KF				
CORPORELLES	Terrains					453 114	KG	KH	KI				
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		845 371	KJ	KK	KL				
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1					KN	KO			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2	399 660	KP	KQ	KR				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3				KS	KU			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				7 068	KV	KW	KX				
		Matériel de transport*							KY	KZ			
		Matériel de bureau et mobilier informatique							LB	LC			
		Emballages récupérables et divers *							LE	LF			
	Immobilisations corporelles en cours						LH	LI	LJ				
	Avances et acomptes						LK	LL	LM				
	TOTAL III					1 757 894	LN	LO	LP				
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G	8M	8T			
		Autres participations					1 258 087	8U	8V	8W 8 710			
Autres titres immobilisés						IP	IR	IS					
Prêts et autres immobilisations financières					2 748	IT	IU	IV 60 588					
TOTAL IV					1 260 836	LQ	LR	LS 69 298					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					3 018 730	ØG	ØH	ØJ 69 298					
CADRE B	IMMOBILISATIONS					Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
						par virement de poste à poste 1	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I	IN	CØ	DØ	D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II	IO	LV	LW	IX			
CORPORELLES	Terrains						IP	LX	LY 307 718	LZ			
	Constructions	Sur sol propre				845 371	IQ	MA	MB	MC			
		Sur sol d'autrui									MD	ME	
		Inst. gales, agencés et am. des constructions									MG	MH 399 660	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT	MJ	MK	ML			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers				7 068	IU	MM	MN	MO			
		Matériel de transport									MP	MQ	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier									MS	MT 52 679	
		Emballages récupérables et divers *									MV	MW	
	Immobilisations corporelles en cours						MY	MZ	NA	NB			
	Avances et acomptes						NC	ND	NE	NF			
	TOTAL III					145 395	IY	NG	NH 1 612 498	NI			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ	ØU	M7	ØW		
		Autres participations					22 268	IO	ØX	ØY 1 244 529	ØZ		
Autres titres immobilisés						I1	2B	2C	2D				
Prêts et autres immobilisations financières					4 427	I2	2E	2F 58 909	2G				
TOTAL IV					26 695	I3	NJ	NK 1 303 438	2H				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					172 090	I4	ØK	ØL 2 915 937	ØM				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31/12/2010

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SA S.I.P.E.A. Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -	
3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SA S.L.P.E.A.</u>										Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A												
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *												
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN			
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE		PF		PG		PH			
Terrains			PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre		PM	89 689	PN	16 907	PO		PQ	106 597		
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU			
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV	39 341	PW	26 644	PX		PY	65 985		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC			
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD	7 068	QE		QF		QG	7 068		
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK			
Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	52 391	QM	288	QN		QO	52 679		
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT			
TOTAL III			QU	188 490	QV	43 839	QW		QX	232 329		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	188 490	ØP	43 839	ØQ		ØR	232 329		
CADRE B												
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES												
Immobiliations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4				
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7				
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5				
Mat. bureau et inform. mobilier		V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3				
Emballages récup. et divers		W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1				
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL			NM			NO				
Total général (I+II+III+IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ				
CADRE C												
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice			Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9			Z8	
Primes de remboursement des obligations								SP			SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA S.I.P.E.A.

Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4					
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC					
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	TD	TE	TF					
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI					
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO					
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6					
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA	IB	IC	ID					
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE	IF	IG	IH					
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM					
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	4 825	TP	TQ	TR	4 825			
	TOTAL I	3Z	4 825	TS	TT	TU	4 825			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D					
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H					
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M					
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S					
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W					
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A					
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E					
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K					
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER					
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U					
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y					
TOTAL II	5Z		TV	TW	TX					
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D				
		- corporelles	6E	6F	6G	6H				
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05				
		- titres de participation	9U	235 515	9V	2 025	9W	22 105	9X	215 434
		- autres immobilisations financières (1) *	06		07		08		09	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	147 195	6Y	5 397	6Z		7A	152 593	
	TOTAL III	7B	382 710	TY	7 422	TZ	22 105	UA	368 028	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	387 536	UB	7 422	UC	22 105	UD	372 853	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	5 397	UF					
	- financières		UG	2 025	UH	22 105				
	- exceptionnelles		UJ		UK					

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I. 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA S.I.P.E.A.

Néant *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL	6 000	UM		UN	6 000			
	Prêts (1) (2)		UP	56 160	UR	12 383	US	43 777			
	Autres immobilisations financières		UT	2 748	UV		UW	2 748			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	17 790		17 790					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	873		873					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB							
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC	2 623 083		2 623 083					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR								
	Charges constatées d'avance		VS	796		796					
	TOTAUX			VT	2 707 452	VU	2 654 926	VV	52 526		
RENVOS	(1)	Montant des	VD	60 588							
		– Prêts accordés en cours d'exercice	VE	4 427							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	99		99					
	à plus d'1 an à l'origine		VH	590 962		40 326		164 750		385 885	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	8 897				8 897				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	36 276		36 276						
Personnel et comptes rattachés		8C	2 066		2 066						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	6 310		6 310						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	653		653					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW								
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	8 026		8 026					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	7 176		7 176						
Groupe et associés (2)		VI	54 975		54 975						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	715 442	VZ	155 908		173 648		385 885	
RENVOS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	195	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL		2 712		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	36 757							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA S.I.P.E.A.						Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 31/12/2010		
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible*		à réintégrer :	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)									
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles									
	Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du C.G.I.*									
	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)									
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)*									
	Amendes et pénalités (nature : pénalités)									
	Impôt sur les sociétés (cf page 9 de la notice 2032)									
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209B du CGI		L7				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							
			- imposées au taux de 0 %							
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*				- Plus-values nettes à court terme		- Plus-values soumises au régime des fusions			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW				
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX	Quote-part de 5% des plus-values à taux zéro		M8	2 145			
						TOTAL I		WR		
						227 171				
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							
			- imposées au taux de 0 %							
			- imposées au taux de 19%							
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							
			- imputées sur les déficits antérieurs							
Autres plus-values imposées au taux de 19 %										
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		(Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A				
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.									
	Majoration d'amortissement*									
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5
		Pôle de compétitivité (art. 44 undecies)		L6	Sociétés investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3	Zone franche Corse (art. 44 decies)		ØT
Zone franche urbaine (art. 44 octies et octies A)		ØV	Bassin d'emploi à redynamiser(art. 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)		XC		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Déficits filiales et succursales étrangères article 209C		ØT	Créance dégagée par le report en arrière du déficit		ZI			
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						bénéfice (I moins II)		XI		
						déficit (II moins I)		165 892		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)								ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)								XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)								XN		
						151 957		XO		

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA S.I.P.E.A.		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	13 934	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	13 934	
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6		
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	3 120	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
SCI 20 RUE DAMMARIE	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
SCI 20 RUE DAMMARIE	9D	5 397	9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO
		5 397	
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

CRÉDITS D'IMPÔTS

Crédit d'impôt en faveur de la recherche	JQ	Crédit d'impôt en faveur de la formation des dirigeants	JR	Crédit d'impôt famille	JS
Réduction d'impôt en faveur du mécénat	JT	Crédit d'impôt investissement en Corse	JU	Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	JV
Crédit d'impôt afférent aux valeurs mobilières (BIC)	JW	Autres imputations	JX		

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SA S.I.P.E.A.</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT (Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés) (1)			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(109 933)
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	354 987
	Prélèvements sur les réserves (à détailler)		
	Sous-total (à reporter dans la colonne de droite)	ØE	
	TOTAL I	ØF	245 054
AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	ZB	
	- Réserve légale	ZD	
	- Autres réserves	ZE	
	Dividendes	ZF	
	Autres répartitions	ZG	245 054
	Report à nouveau	ZH	245 054
(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II	245 054
(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.			
RENSEIGNEMENTS DIVERS		Exercice N :	Exercice N - 1 :
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7	YQ	47 061
	- Engagements de crédit-bail immobilier	YR	
	- Effets portés à l'escompte et non échus	YS	
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance	YT	373
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8 13 346	XQ	14 849 14 020
	- Personnel extérieur à l'entreprise	YU	31 935 33 774
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	SS	17 861 21 203
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages	YV	
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES	ST	22 152 46 879
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052	ZJ	87 171 115 877
	- Taxe professionnelle *	YW	860 1 009
IMPÔTS ET TAXES	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS	9Z	11 234 20 002
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052	YX	12 094 21 011
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée	YY	
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ	
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 de 2010) *	ØB	30 234
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *	ØS	
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA	Plus-values à 15% JK	Plus-values à 0% JL
		Plus-values à 19% JM	Imputations JC
	Groupe : résultat d'ensemble. JD	Plus-values à 15% JN	Plus-values à 0% JO
		Plus-values à 19% JP	Imputations JF
Selon le cas, indiquer 1 si le bénéfice consolidé, 2 si le bénéfice intégré, 3 si régime de groupe. JG		Indiquer 1 pour société mère, 2 pour filiale JH	N° SIRET de la société mère JJ
- numéro du centre de gestion agréé * XP			
- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : _____ handicapés : _____)		YP	1 1
- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *		ZK	3.82 % 4.81 %
- Filiales et participations: La liste prévue par l'art. 38 II de l'ann. III au C.G.I. (tableau 2059-G) doit être jointe obligatoirement à la présente déclaration. Si absence de filiales et participations, cocher 0 Si présence de filiales et participations, cocher 1		ZR	1

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n°2058-NOT pour le régime de groupe).

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA S.I.P.E.A.

Néant ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I. Immobilisations*	1	terrain siege social 23/03/1992	145 395			145 395
	2	AGES2P SAVIER 31/12/2007	22 105			22 105
	3	action semas 31/12/2007	163			163
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

	Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 16 %	0 %	
I. Immobilisations*	1	330 000	184 604				
	2	59 183	37 078			37 078	
	3	6 000	5 836			5 836	
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨

184 604

42 915

CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩

(A)

(B)

(C)

CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪

(ventilation par taux)

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA S.I.P.E.A.

Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %^① ou 16 %^②.

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0 bis* du CGI) ^① *.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ^① *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 16 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col ⑦ = ②+③+④-⑤-⑥
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a <i>sexies-0</i> du CGI) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SA S.I.P.E.A. Néant *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°,6°,7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

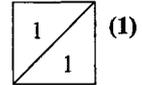
Désignation de l'entreprise : SA S.I.P.E.A.		Néant <input checked="" type="checkbox"/>
Exercice ouvert le : 01/01/2010 et clos le : 31/12/2010		Durée en nombre de mois : 12
I	Production de l'entreprise	
	Ventes de marchandises	OA
	Production vendue – Biens	OB
	Production vendue – Services	OC
	Production stockée	OD
	Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE
	Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère financier (en partie)	OF
	Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH
	Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI
	Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK
	Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL
	TOTAL 1	OM
II	Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)	
	Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON
	Variation de stocks (marchandises)	OO
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ
	Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR
	Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS
	Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU
	Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW
	Abandons de créances à caractère financier (en partie)	OX
	Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OY
	Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ
	Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9
	TOTAL 2	OJ
III	Valeur ajoutée produite	
	Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2 OG
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 38 de l'ann. III au CGI) N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Néant *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2010 N° SIRET 5 6 2 0 5 3 3 4 8 0 0 0 3 2
DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SA S.I.P.E.A.
ADRESSE (voie) 20C, rue de Dammarie
CODE POSTAL 77000 VILLE MELUN

Table with 4 columns: Number of moral persons, P1, Number of shares, P3, 88 894; Number of physical persons, P2, Number of shares, P4.

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination ELLIPSE FTB
N° SIREN (si société établie en France) 502693070 % de détention 29.31 Nb de parts ou actions 30 238
Adresse : N° 20 Voie QUINQUIES RUE DE DAMMARIE
Code Postal 77000 Commune MELUN Pays FRANCE

Forme juridique SA Dénomination SIDI
N° SIREN (si société établie en France) 562074500 % de détention 56.86 Nb de parts ou actions 58 656
Adresse : N° 20C Voie rue DE DAMMARIE
Code Postal 77000 Commune MELUN Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2010

N° SIRET 5 6 2 0 5 3 3 4 8 0 0 0 3 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SA S.I.P.E.A.

ADRESSE (voie) 20C, rue de Dammarie

CODE POSTAL 77000 VILLE MELUN

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 3

Forme juridique SCI Dénomination 20 RUE DE DAMMARIE

N° SIREN (si société établie en France) 483310660 % de détention 50.00

Adresse : N° 7 Voie rue de Fay

Code Postal 77960 Commune CHAILLY EN BIÈRE Pays FRANCE

Forme juridique SA Dénomination SEMAS

N° SIREN (si société établie en France) 552046492 % de détention 93.96

Adresse : N° 20C Voie rue DE DAMMARIE

Code Postal 77000 Commune MELUN Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination DRAGON FINANCES

N° SIREN (si société établie en France) 395245384 % de détention 29.33

Adresse : N° 28 Voie Boulevard Ornano

Code Postal 75018 Commune PARIS Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Isabelle FOSSEY

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie régionale de Paris, Ile-de-France

**SOCIETE INDUSTRIELLE POUR LES EAUX ET
L'ELECTRICITE EN ASIE (SIPEA)**

SA au capital de 789.113 Euros

**18-22, rue de Dammarie
77000 MELUN**

RCS MELUN B 562 053 348

**Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
Exercice clos le 31/12/2010**

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Conventions autorisées au cours de l'exercice

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous n'avons pas été avisé de convention qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.



Sociétés concernées et personnes concernées	Nature, objet, modalités des conventions	Montant	Conditions particulières
<u>CONVENTIONS</u> <u>AUTORISEES</u>			
<u>Pour Sci 20, rue Dammarie</u>			
M. Thomas Bertin, Directeur général de SIPEA et gérant de la SCI 20 rue Dammarie-	Convention d'avance de fonds à hauteur de 500000€ pour Dammarie	Montant maximum en 2010 : 147 092.58€	Taux d'intérêt maximal déductible soit 3.82%
M. Frédéric BERTIN, Président et Président de la SAS ELLIPSE M. Thomas BERTIN, Directeur général et directeur général de la SAS ELLIPSE	Convention de trésorerie entre la société SIPEA et la SAS ELLIPSE- société mère-	Solde de mise à disposition des fonds par SIPEA : 1029131.26€	Rémunération au taux maximal autorisé soit 3.82%.
M. Frédéric BERTIN, Président et Président de la SAS ELLIPSE Thomas BERTIN, Directeur général et directeur général de la SAS ELLIPSE	Refacturation de salaires par Ellipse SAS, prestations administratives	26 966€	15% des frais de gestion du Ellipse
Thomas BERTIN, Directeur général et gérant de Cabinet Mesmacque, M. Frédéric BERTIN, Président et associé de Cabinet Mesmacque	Refacturation des frais de gestion	4 939.96€	

Saint Maur des Fossés, le 21/06/2011

